

MODALITES COMMUNES A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE ET AU TAP

• **ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTION**

LE DOSSIER D'INSCRIPTION : le récupérer à l'accueil périscolaire, (si l'enfant n'est pas déjà inscrit)

Pour utiliser le TAP et/ou l'ACCUEIL PERISCOLAIRE, un parent doit remplir un dossier d'inscription commun, signer une autorisation parentale et fournir :

- dossier + fiche sanitaire complétés
- n° d'allocataire CAF et le quotient familial
- copie pages vaccinations et maladies infantiles du carnet de santé

Pour l'inscription au TAP par cycle, LE COUPON DE PRESENCE TAP sera à rendre, pour chaque cycle, à la date communiquée en amont par l'équipe.

• **ARTICLE 5 : DISCIPLINE / SANCTION**

Les enfants doivent observer un comportement correct et se conformer aux recommandations du personnel.

Tout manquement répété à la discipline de la part d'un enfant pourra faire l'objet d'une exclusion des services TAP et/ou Accueil Périscolaire. Dans ce cas, un courrier avertira les parents. Dans les cas graves, cette exclusion pourra être définitive.

• **ARTICLE 6 :**

Un enfant de moins de 4 ans ne peut, dans une même journée, participer à plus de deux temps d'accueil périscolaire sur trois. Pour cet article, l'accueil périscolaire comprend le matin (7h30-8h20), la cantine et le soir (hors tap).

Toute demande de dérogation dûment justifiée est à présenter en mairie auprès de monsieur le Maire.

• **ARTICLE 7 :**

Aucun médicament ne sera administré sans ordonnance.

Les parents devront signaler aux animateurs(trices) (oralement et de façon écrite dans la fiche sanitaire) toute particularité relative à la santé de l'enfant. Le cas échéant, un PAI (protocole d'accueil individualisé) devra être élaboré (contacter dans ce cas la direction).

**L'INSCRIPTION D'UN ENFANT
AU TAP ET A L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
IMPLIQUE L'ADHESION AU PRESENT
REGLEMENT INTERIEUR.**



« L'Accueil Périscolaire, un temps avant et après le temps scolaire où l'accueil individualisé de l'enfant doit être privilégié »



DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA COHESION
SOCIALE
DE LA LOIRE



LEO LAGRANGE CENTRE EST

Mission d'animation

29 bld Aristide Briand

42650 Saint-Jean-Bonnefonds

Tél. : 04-77-95-15-44

Mail : leo.stjbonnefonds@free.fr

ORGANISATION DES TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES (TAP)

ET DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

SAINT-JEAN-BONNEFONDS :

GROUPE SCOLAIRES

LE FAY - BARAILLÈRE - LAMARTINE

REGLEMENT INTERIEUR Saison 2017-2018



Les conditions de fonctionnement du TAP et de l'Accueil Périscolaire font l'objet du présent règlement :

LE TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRE(TAP)

ARTICLE 1 :

Le TAP concerne les enfants maternels et primaires des écoles publiques Fay, Baraillère, Lamartine.

Ce sont des activités de découverte facultatives, culturelles, sportives, artistiques, ludiques organisées par cycle qui sont mises en place dans les écoles.

ARTICLE 2 : HORAIRES

LUNDI-MARDI-JEUDI DE 15H45 à 16H45 dans chaque école.

Les enfants inscrits au TAP seront pris en charge à 15h45 par l'équipe d'animation.

Pour le départ : les enfants non autorisés à partir seuls après les TAP seront à récupérer par les parents ou une personne de votre choix, dans la cour de l'école concernée. En cas de retard, l'enfant est confié à l'accueil périscolaire ; en cas de retards répétés, il pourra être exclu du TAP.

En cas d'absence au TAP (maladie, rendez-vous...),

Prévenir impérativement le bureau par téléphone ou par mail.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT

L'inscription de l'enfant se fait pour l'année scolaire OU par cycle pour un, deux ou les trois jours

Il n'est pas possible de changer les jours en cours d'année (si inscription à l'année) ou en cours de cycle (si inscription par cycle).

Dates des cycles :

- cycle 1 : du Lundi 11/09 au Jeudi 21/12/2017

- cycle 2 : du Lundi 08/01 au Jeudi 05/04/2018

- cycle 3 : du Mardi 23/04 au Jeudi 05/07/2018

Les enfants se verront proposer plusieurs activités par cycle.

- Inscription à l'année du Lundi 11/09/2017 au Jeudi 05/07/2018 :

vous complèterez le coupon de présence joint. Votre enfant sera inscrit pour l'année scolaire aux jours précisés sur le coupon.

- Inscription par cycle : vous complèterez le coupon de présence joint (concernant le cycle 1) Votre enfant sera inscrit pour le cycle aux jours précisés sur le coupon.

Les coupons des 2 autres cycles vous seront transmis en temps utiles.

La cotisation annuelle au TAP est de 10€ par enfant (chèque à l'ordre de LLCE, CESU ou espèces).

Pour l'inscription à l'année ou au cycle 1 :

COUPON DE PRESENCE A RENDRE :

IMPÉRATIVEMENT AVANT LE JEUDI 15 JUIN 2017.



INFO
Début des TAP LUNDI 11 SEPTEMBRE
(un accueil périscolaire sera proposé dès le lundi 4 septembre 2017)

« Le TAP, un temps pour la découverte, l'initiation et le partage » »

L'ACCUEIL PERISCOLAIRE

ARTICLE 1 :

L'Accueil Périscolaire concerne les enfants maternels et primaires des groupes scolaires Fay, Baraillère, Lamartine (regroupement des enfants par groupe scolaire).

ARTICLE 2 : HORAIRES

- MATIN : 7h30-8h20 (ouverture de l'école)

- MERCREDI MIDI : 11h30-12h30

- SOIR : 16h45-18h30 lundi-mardi-jeudi / 15h45-18h30 vendredi

Seuls les enfants présents au TAP pourront être conduits le soir à l'Accueil Périscolaire les lundis-mardis-jeudis **ET** uniquement si les modalités d'inscription sont respectées. Le matin, l'enfant devra être accompagné jusqu'à la salle et confié à animateur.

Le soir, l'enfant sera remis à un détenteur de l'autorité parentale ou à toute personne mentionnée dans le dossier.

Les horaires devront être **scrupuleusement respectés** sous peine de pénalités ; en cas de retards répétés, l'accès au service sera reconsidéré.

Un goûter sera fourni aux enfants présents et sera le même pour tous. Les enfants dont l'état de santé nécessite un régime particulier doivent l'apporter.

ARTICLE 3 : FONCTIONNEMENT


Un parent doit remplir un dossier d'inscription (voir article 4).

le parent doit informer une animatrice **pendant les horaires** de l'Accueil Périscolaire des jours et horaires **choisis, au plus tard le JEUDI pour la semaine suivante.**

Pour utiliser l'Accueil Périscolaire la semaine de rentrée scolaire, une permanence d'inscription se déroulera dans chaque Accueil Périscolaire

le VENDREDI 1er SEPTEMBRE 2017 de 15h30 à 18h30.

Des sanctions financières (pénalité d'une heure) seront appliquées si : un enfant non inscrit utilise le service / un enfant inscrit ne vient pas. L'enfant pourra être exclu en cas de non respect répété de la procédure.

 Paiement du service : Une facture sera remise à la famille tous les 3 mois .

La facture sera à acquitter sous huitaine auprès des animateurs périscolaires.

Paiement possible par chèque à l'ordre de LLCE, CESU, espèces (appoint).

Toute demi-heure entamée sera due. (Les fiches de présence sont consultables).

PS: le QF est celui connu au 1er janvier de l'année en cours.

TARIFS
CAF 2017-2018

QUOTIENT FAMILIAL CAF	TARIF DEMI-HEURE	TARIF 18h15-18h30
INFÉRIEUR A 600 €	0.79 €	0.40 €
DE 601 A 750 €	0.84 €	0.42 €
DE 751 A 900 €	0.89 €	0.45 €
DE 901 A 1200 €	0.95 €	0.47 €
SUPÉRIEUR A 1200 €	1.00 €	0.50 €

